departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 28 avril 2000

Votants: 41

Travaux de desserte - lotissements secteur du Grand Feu

Convocation du Conseil Municipal :

le 18 Avril 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 4 Mai 2000

[Annexe]

Président:

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents:

Adjoints:

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.

Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés:

Conseillers:

M. Frédéric ROUILLE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200219

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2000

<u>Urbanisme & Affaires Immobilières</u>

Travaux de desserte - lotissements secteur du Grand Feu

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de NIORT et la .S.A.R.L. LOTI OUEST ATLANTIQUE sont respectivement propriétaires de deux parcelles de terrain dans le secteur du Grand Feu (section KP n° 183p).

Une portion de voie reliant les deux tronçons de la rue du Grand Feu déjà existants devra être réalisée à frais communs entre les deux aménageurs, portion passant sur les terrains de la Ville et de la S.A.R.L. LOTI OUEST ATLANTIQUE.

La répartition des travaux s'établit comme indiquée dans la convention jointe.

Les travaux seront réalisés en deux phases :

- <u>lère phase</u>: travaux de viabilité primaire nécessaire à la concrétisation de l'opération dénommée "les allées du Grand Feu" réalisés par la S.A.R.L. LOTI OUEST ATLANTIQUE opération actuellement en cours d'instruction;
- 2ème phase : travaux de finition dans le cadre de la réalisation d'un futur lotissement communal en cour d'étude.

Les travaux de la première phase seront réalisés par la S.A.R.L. LOTI OUEST ATLANTIQUE. Les travaux de la seconde phase seront réalisés par l'opérateur du lotissement communal en cours d'étude.

Les travaux particuliers inhérents à chaque opération seront réalisés respectivement par chaque opérateur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention formalisant les prestations des deux opérations.

Le montant des prestations dues par la Ville de NIORT sera voté lors de la réalisation d'un lotissement communal dans le cadre du Budget Annexe - Lotissement Communaux.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 41
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjoint Délégué

Robert LEON

Ordre du jour